

Procès-verbal

De la séance du

Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Mercredi 5 novembre 2014 à 19h00

* * * * *

Salle des Vergers à Lussery-Villars

La séance est ouverte à 19h02, elle est présidée par Mme Isabelle Hautier, présidente.

Secrétaire : Mme Chantal Gacond

Présents : 22 communes

Excusés : 5 communes, Cossonay, Cuarnens, La Chaux, Moiry et Pampigny

1. Bienvenue

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Mme Isabelle Hautier souhaite la bienvenue aux représentants des communes et les remercie d'être présents.

2. Appel

La secrétaire procède à l'appel des délégués du Conseil intercommunal du réseau AJERCO.

3. Assermentation(s) éventuelle(s)

Il n'y a pas d'assermentation.

4. Adoption de l'ordre du jour

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : M. Roger Weissbrodt et Mme Véronique Brocard.

6. Approbation du PV de la séance du 22 mai 2014

Le procès-verbal du 22 mai 2014 est adopté à la majorité avec 1 abstention.

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion

Mme Véronique Brocard, municipale à Dizy est élue à l'unanimité. La commission de gestion se compose de : M. Olivier Arbenz, municipal à Cottens, Mme Véronique Brocard, municipale à Dizy, M. Fabien Chapuis, municipal à Cuarnens, Mme Valérie Guibert, municipale à Chevilly et M. Olivier Magnenat, municipal à Daillens

8. Information du Comité AJERCO

Mme Induni nous rappelle que lors d'un précédent conseil intercommunal, un groupe de travail était chargé de réfléchir à la mise en place de l'accueil parascolaire dans le cadre de notre réseau. Sa composition est la suivante : Mme Ruth Muller, municipale à Pampigny, M. André Horisberger, syndic de Chavannes-le-Veyron, M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS Jura Nord-vaudois et Mme Valérie Induni, municipale à Cossonay

Pour bénéficier de subventions de la FAJE, un réseau doit comporter au moins deux types d'accueil. C'est le cas de notre réseau qui offre des places d'accueil préscolaire et des places d'accueil familial de jour.

Tous les 5 ans, chaque réseau doit présenter à la FAJE, un plan de développement, en ce qui concerne le nombre de places d'accueil et les types d'accueil. Dans le cadre de ce nouveau plan de développement, notre réseau a décidé de concentrer ses efforts principalement sur l'accueil parascolaire. En effet, les communes du réseau AJERCO ont fait un bel effort en terme de création de places d'accueil en garderie, faisant passer le nombre de places de 44 à 132. C'est un progrès immense pour les parents de notre région. Par contre, les familles se retrouvent bien démunies au moment où leur enfant commence l'école, puisqu'un accueil parascolaire ne peut leur être proposé que via les accueillantes en milieu familial.

Le comité directeur a donc décidé de présenter un plan de développement essentiellement tourné vers cet accueil parascolaire, en ciblant les élèves de 4 à 8 ans (soit les 4 premières années scolaires). Les besoins ont été évalués par le GT à 226 places, qu'il s'agira de répartir dans le territoire et dans la durée.

Le comité directeur a annoncé cet objectif à la FAJE, dans le cadre du plan de développement ainsi qu'une réserve de 44 places pour l'accueil préscolaire, sachant que des projets non-annoncés risqueraient de ne pas être subventionnés par la suite.

La prochaine étape consistera, pour le comité directeur, à rencontrer les diverses UAPE privées présentes dans notre région pour une première prise de contact. Il s'agira de déterminer ensuite quelles structures seraient intégrables dans notre réseau et si elles seraient intéressées à le rejoindre.

En parallèle, le comité directeur va travailler à la localisation des futures structures, dans le but de préparer un nouveau plan de développement, qui sera présenté aux délégués ultérieurement.

M. Jauner nous signale que malheureusement, à la garderie la Chenaille, plusieurs malfaçons sont apparues, telles que moisissures, murs qui s'effritent et problèmes d'insonorisation. Ces problèmes ont été immédiatement signalés au nouveau propriétaire du bâtiment.

Il explique aussi que la Municipalité de Penthelaz a tardé à délivrer le permis de construire pour le projet de la terrasse. C'est pourquoi les travaux débiteront seulement, en janvier ou février de l'année prochaine. Evidemment, une autre entreprise a été mandatée pour effectuer cet ouvrage.